

# TABLE DES MATIERES

## Avant propos

Dour..... p.2

L'Athénée royal

Spécificités.....p.3

Convivialité - citoyenneté - ouverture au monde.....p.4

Le projet d'établissement..... p.5

I. Vivre la démocratie au quotidien.....p.6

II. Constituer de véritables équipes éducatives.....p.10

III. Ouvrir l'école.....p.11

IV. Créer un contexte d'apprentissage.....p.13

V. Conduire chacun des élèves aux savoirs et  
compétences attendus.....p.16

VI. Organiser des bilans.....p.18

VII. Préparer aux choix professionnels.....p.19

## DOUR

L'entité douroise, née en 1977 de la fusion des communes, regroupe les anciennes communes de DOUR, d' ELOUGES, de WIHERIES, de BLAUGIES et de PETIT-DOUR.

**Superficie** : 3331 Ha

### Population

Dour est une entité rurale d'environ 17.000 habitants ( les dourois ) répartis de la manière suivante dans les anciennes communes qui la composent :

- Dour ( Petit-Dour ) : +/- 9500
- Elouges : +/- 3700
- Wihéries : +/- 2300
- Blaugies : +/- 1500

### Situation

Commune wallonne du Hainaut, située aux portes du Parc Naturel des Haut-Pays, et du Borinage située à 10 Kms de BAVAY ( FRANCE - Avesnois ), Dour est pratiquement au centre du triangle franco-belge MONS - VALENCIENNES - MAUBEUGE

## L'ATHENEE ROYAL

Etablissement d'enseignement secondaire général, l'Athénée compte une seule implantation.

Il dispense les options suivantes : Latin, Sciences, Langues modernes, Sciences économiques ainsi que les mathématiques 6h et la possibilité d'un renforcement de 2h.

Il dispose de 4 Cyber classes, d'un laboratoire et de 4 classes équipées pour l'enseignement des sciences.

Au 30 septembre 2012, l'athénée comptait 668 élèves.

Le personnel se compose de **84 personnes** dont 72 professeurs ou personnel auxiliaire d'éducation.

Une Association des Personnels, des Anciens et Sympathisants de l'Athénée royal de Dour contribue à renforcer les liens entre les membres de la Communauté **éducative** et préserver les contacts avec les anciens et amis.

Elle soutient les activités parascolaires et vient financièrement en aide aux élèves issus des familles en difficulté.

## SPECIFICITES

L'Athénée Royal de Dour est issu d'une école primaire qui a grandi en école moyenne avant de proposer des études complètes d'humanités.

C'est le plus ancien athénée de la région. Ce qui a concouru à lui donner une solide réputation. En effet, tous les enfants capables de faire des études préparatoires aux écoles supérieures ou aux universités sont passés dans nos murs en fonction du désir de leurs parents de trouver un enseignement ouvert à toutes les philosophies et opinions religieuses ou politiques.

Les exigences de ce type d'études ont amené les directions successives à rester attachées aux disciplines nécessaires à la poursuite des études, d'où la fidélité aux options de transition.

La situation plutôt rurale donne aussi à l'école un caractère familial qui la rend attentive aux problèmes que peuvent rencontrer les élèves. La confiance que les parents ont toujours accordée à l'Athénée l'a investi d'une mission d'éducation sociale, civique, culturelle et démocratique autant que de formation intellectuelle.

# CONVIVIALITE - CITOYENNETE - OUVERTURE AU MONDE

## **L'Athénée affirme sa volonté de**

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ; amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables ; capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ; assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

## **Il se caractérise par**

- son ouverture au monde extérieur par l'organisation d'activités épanouissantes et la participation à des actions enrichissantes ;
- son soutien aux initiatives susceptibles de développer le sens des responsabilités ;
- le respect des droits et devoirs de chacun en vue de favoriser l'esprit d'initiative et la tolérance ;
- la convivialité entre les acteurs de la vie scolaire ;
- la volonté d'offrir aux élèves une préparation de qualité aux études supérieures et de les aider dans leur orientation.

## **Il s'engage à**

- valoriser l'environnement matériel de l'école ;
- favoriser l'encadrement pédagogique en utilisant les ressources humaines des différents acteurs ;
- développer le sens social et le savoir-vivre.

# LE PROJET D'ETABLISSEMENT

défini l'orientation de l'établissement

conformément aux projets éducatif et pédagogique

de l'enseignement organisé par la Communauté française

*Alors que le projet éducatif de la Communauté française définit des valeurs à portée générale, le projet pédagogique précise davantage la façon de le mettre en œuvre dans la réalité. Le projet d'établissement, défini par la communauté éducative locale, concrétise ce projet pédagogique en fonction du contexte particulier : il tient compte des choix et des priorités discutés au sein du conseil de participation, ainsi que des réalités locales :*

- *des caractéristiques culturelles, sociales des élèves, de leurs besoins et de leurs ressources dans l'acquisition des compétences et des savoirs ;*
- *des aspirations des élèves et des parents en matière de projet de vie professionnelle et de poursuite des études ;*
- *de l'environnement social, culturel et économique de l'école ; de l'environnement de la région dans laquelle l'école est implantée.*

Il met en valeur la spécificité de l'établissement en fonction de son histoire, de sa localisation et des options qu'il propose.

Il offre une orientation conforme aux volontés des parents, des enseignants, des élèves et des personnes représentatives de l'environnement, tant culturel que social, de l'Athénée.

Toutes ces personnes sont représentées au sein du conseil de participation.

Il met en priorité certaines valeurs eu égard aux personnalités des membres de la communauté éducative qui désirent répondre aux nécessités de leur mission et aux attentes du public scolaire tel qu'il se définit dans notre école à Dour. Il s'agit essentiellement d'une éducation à la citoyenneté.

## VIVRE LA DEMOCRATIE AU QUOTIDIEN

***La Communauté française définit clairement les règles de base qui permettent la réflexion et la négociation et veille à assurer l'accès de chacun aux informations qui le concernent.***

Dans notre établissement :

Le Règlement d'Ordre intérieur de l'établissement est le fruit d'un débat organisé au sein de l'école.

Il fait l'objet d'une évaluation permanente et de suggestions d'adaptation. Il fait l'objet d'une séance d'information à destination des parents. Il est communiqué aux élèves en début d'année et expliqué lors de l'accueil des élèves de 1<sup>ère</sup>.

Il positive les règles de conduite plutôt que d'être une suite d'interdits.

Les professeurs sont informés des activités susceptibles d'intéresser leurs élèves par une information directe (casier du personnel, ...) ou par le truchement de fardes d'informations (notes de service ou informations générales) enfin par la présence à la salle des professeurs d'un présentoir propice à la publicité des informations diverses qui parviennent à l'établissement.

Les élèves sont informés par des valves ou affichages aux vitres situées sur les lieux de passage les plus fréquentés.

Si nécessaire, la direction de l'établissement les informe directement par voie orale ou par une note d'information.

Les règles sont d'autant plus respectées qu'elles sont librement et consciemment consenties. Aussi, le conseil de participation est-il l'instance idéale de son approbation.

Ce Règlement se doit d'être débattu au sein des réunions générales du personnel, de l'association de parents et du Conseil des élèves.

***La Communauté française veille dans la vie quotidienne à responsabiliser les élèves et à en faire les acteurs de leur propre apprentissage.***

Dans notre établissement :

Persuadés que le but suprême de l'éducation est l'accès à l'autonomie, les responsables de la formation des élèves, forts de leur dynamisme, encouragent bon nombre de projets favorisant l'apprentissage de la démocratie, la valorisation des qualités humaines, sociales et civiques.

Tous les élèves ont accès à des locaux reliés au monde extérieur grâce au réseau Internet.

Dans le cadre du cours de français, au degré inférieur, les élèves disposent d'une bibliothèque que gèrent des condisciples avec l'aide d'adultes.

Les élèves disposent à la salle d'étude et à la médiathèque de dictionnaires et d'ouvrages de référence dans l'ensemble des matières. L'école poursuit sa politique d'acquisition de logiciels, de livres et d'encyclopédies.

Avant le congé de décembre, les élèves de rhétorique organisent un spectacle de fin d'année dont le contenu est laissé à leur imagination. Toutefois, ils tiendront compte de la différence d'âge du public auquel ils s'adressent : des élèves de 1<sup>ère</sup> aux élèves de 5<sup>ème</sup>. Aucune scène ne devra heurter les personnes et veiller au respect et à l'intégrité des individus.

Les élèves de rhétorique disposent d'un local. La possibilité de le décorer leur est offerte et l'entretien de celui-ci est confié à des élèves qui en assument la responsabilité hebdomadaire.

Chacun des voyages scolaires organisés est aussi l'occasion pour les élèves de s'investir dans une série d'activités visant à devenir les acteurs de leur voyage et non des consommateurs passifs : activités de préfinancement, recherche d'informations, rapports d'activités...

Dans un autre domaine, les professeurs d'éducation physique ont réuni au fil du temps un matériel de fitness et de musculation de qualité.

Toute initiative est examinée et soutenue par l'athénée dans la mesure des possibilités et de l'intérêt qu'elle présente.

Notre athénée s'est doté d'un **Conseil des délégués d'élèves** composé des délégués des classes du premier degré et d'un Conseil des délégués des classes des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés.

Ces deux Conseils doivent constituer un espace de parole destiné à analyser des questions ou problèmes relatifs à l'école ou à certaines classes. Il a pour mission :

- de centraliser et de relayer les questions, demandes, avis et propositions des élèves au sujet de la vie de l'école auprès du Conseil de participation et du Chef d'établissement.
- d'informer les élèves des différentes classes des réponses données par le Conseil de participation et le Chef d'établissement.

Chaque Conseil des délégués d'élèves a établi son règlement d'ordre intérieur et se réunit au moins trois fois par an avec l'assistance minimum de deux membres de l'équipe éducative qui seront désignés accompagnateurs du projet «Conseil d'élèves».



L'ensemble des conseils de délégués d'élèves se réunit une fois par an pour débattre de questions prioritaires et, le cas échéant, élire les délégués d'élèves au Conseil de participation.

### Election des délégués d'élèves

Des délégués d'élèves seront élus dans chaque classe de l'établissement selon la répartition suivante :

- 1<sup>er</sup> degré : 2 délégués par classe
- 2<sup>ème</sup> degré : 2 délégués par groupe classe (cours généraux) ;
- 3<sup>ème</sup> degré : 1 délégué par « dominante d'option » augmenté d'un délégué par tranche de 12 élèves.

Les élèves rentrent leur candidature accompagnée d'une motivation de 5 à 10 lignes. Si le nombre de candidatures dépasse le nombre de postes de délégués à pourvoir, une élection est organisée au sein des classes concernées. Les élèves de la classe doivent voter pour un maximum de deux candidats. Les deux candidats les mieux classés en nombre de voix sont élus.

Le Conseil des élèves se veut un véritable organe de représentativité et de dialogue constructif. Il se doit d'être encadré et non dirigé par des professeurs motivés, formés et soucieux de lui garantir un fonctionnement démocratique et autonome.

## CONSTITUER DE VERITABLES EQUIPES EDUCATIVES

Dans notre établissement :

En tant qu'établissement de la Communauté française, l'Athénée peut compter sur l'appui du **Service de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement secondaire organisé par la Communauté française ainsi que du Centre d'Auto Formation** dans le cadre de la pédagogie propre à chaque discipline. La pédagogie générale, elle, est confiée au Préfet des études.

Les nouveaux professeurs s'intègrent aisément à l'équipe pédagogique en place. Les projets en commun sont envisagés et favorisés.

La Direction assure le suivi et le respect des dispositions décrétales en matière de formation continuée.

Tous les enseignants suivent des formations continuées non seulement dans leur discipline mais aussi dans les domaines relationnel, psychologique, social, etc. Les organismes officiels qui sont chargés de cette formation sont nombreux : « la Formation en Cours de Carrière », « le Centre d'Autoformation et de Formation Continuée » de Huy, le « Service Général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles » ainsi que divers organismes plus orientés vers les aspects comportementaux.

L'établissement s'inscrit dans le projet des Formations collectives proposées par l'IFC. Il opte prioritairement pour les journées de formations collectives qui associent d'autres établissements de notre réseau.

Il conviendra également de familiariser les professeurs à l'usage des tableaux blancs interactifs qui équipent déjà 11 classes.

A cette fin une attention toute particulière est portée aux formations pédagogiques qui intègrent ce nouvel outil.

*Dans l'enseignement de la Communauté française, il convient de créer un dialogue avec les parents et répondre à leurs interrogations...*

Dans notre établissement :

La réputation de l'Athénée constitue un honneur en même temps qu'un devoir. Des élèves de grande qualité intellectuelle sont issus de notre établissement et sont fiers de valoriser à l'extérieur l'image de l'école. L'appartenance à l'Athénée de Dour reste très forte tant pour les membres de son personnel que pour ses anciens élèves.

Tant la taille de l'établissement que sa situation géographique nous permettent de répondre aux attentes des parents en fait de surveillance attentive des enfants qu'ils nous confient. L'école privilégie une disponibilité au bénéfice des élèves. Ceux-ci ou leurs parents sont toujours accueillis par les enseignants, les éducateurs ou la direction de l'école pour répondre rapidement aux problèmes qu'ils pourraient rencontrer tant au point de vue humain que pédagogique.

Un carnet individuel assure un suivi scrupuleux des communications faites aux parents, des heures d'arrivées et de sorties de l'établissement ainsi que de toute modification de l'horaire.

La présence à l'école pendant le temps de midi est obligatoire pour le 1<sup>er</sup> degré et les élèves de 3<sup>ème</sup> année (sauf si l'élève a la possibilité de rentrer à son domicile). Dans les autres degrés, une concertation entre les parents et les autorités scolaires permet plus de souplesse.

Dans les semaines qui précèdent la période des inscriptions, nous recevons les élèves de 6<sup>ème</sup> primaire et leurs parents lors d'une soirée d'information répartie sur deux séances (17h et 18h30).

Les parents et les élèves reçoivent des informations relatives à l'enseignement secondaire, aux grilles et horaires de cours en 1<sup>ère</sup> année commune, au règlement d'ordre intérieur, à la vie quotidienne de l'école. Les élèves et leurs parents visitent ensuite l'école en petits groupes accompagnés de professeurs. Des collègues et élèves assurent diverses présentations relatives aux multiples facettes de l'activité scolaire.

Les élèves inscrits en première année reçoivent une brochure explicative des cours ainsi qu'un vade-mecum de l'athénée royal.

Les trois premières journées de la rentrée scolaire sont consacrées à l'accueil des élèves : Visite du bâtiment, explication du Règlement d'Ordre Intérieur, présentation des personnels de l'établissement, ... et à une excursion à caractère tant pédagogique que relationnel (Parc Pairi Daiza).

## **Mais aussi de faire appel aux ressources éducatives de l'environnement**

L'insertion de l'athénée dans la vie locale favorise aussi les rencontres imprévisibles entre les différents acteurs de la vie scolaire et communale. Ainsi, l'établissement participe aux manifestations communales comme, par exemple, les manifestations folkloriques, sportives (Cross Cup), patriotiques (11 novembre), culturelles (théâtre), etc.

Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, nous favorisons les rencontres entre les élèves et les acteurs de la vie politique, sociale et culturelle. Soit lors de rencontres organisées dans l'établissement soit lors de déplacements des élèves.

L'ouverture sur le monde et la solidarité : soucieux de former des citoyens de demain, conscients et responsables, il semble opportun de développer chez les élèves les valeurs de solidarité et d'ouverture sur le monde.

L'athénée a la chance de brasser des élèves d'origines sociales et culturelles diverses. Cette opportunité est source d'enrichissement et de tolérance.

Fort de sa réputation et de l'attachement que lui témoignent anciens élèves ou professeurs, une « Association des Personnels des Anciens et Sympathisants de l'Athénée » fédère l'ancienne amicale des personnels et permet aux anciens et, amis de l'établissement de garder un contact ou de contribuer à son rayonnement.

Comme le précise du R.O.I., l'Association a pour buts de:

- promouvoir l'action et la bonne réputation de l'Athénée Royal de Dour ;
- favoriser l'esprit de solidarité et d'entraide entre les membres du personnel, les anciens élèves, ... ;
- développer l'action sociale envers les élèves qui en éprouvent le besoin ;
- gérer un système de prêt de livres ;
- coordonner, en entente avec la direction, diverses actions visant à promouvoir la publicité de l'établissement (à cette fin, elle organise des manifestations culturelles, des activités sportives, récréatives ou éducatives).

## CRÉER UN CONTEXTE D'APPRENTISSAGE

*Dans l'enseignement de la Communauté française, il convient d'assurer la continuité pédagogique*

Dans notre établissement :

UNE ECOLE PRIMAIRE COMMUNALE VIT DANS LES MEMES MURS.

Cette caractéristique met toute l'équipe éducative en contact avec les problèmes spécifiques de l'enseignement fondamental. Ceci doit favoriser la transition entre le primaire et le secondaire.

Par ailleurs, l'Athénée royal et 3 implantations d'enseignement primaire communal ont conclu une convention de partenariat pédagogique (L'Ecole primaire communale de l'Athénée, L'Ecole fondamentale communale de Plantis et l'Ecole fondamentale communale du Centre).

5 actions prioritaires sont convenues et devront s'amplifier au cours des prochaines années :

1. Echanges de documents pédagogiques
2. Périodes de concertations entre les équipes éducatives
3. Visites d'élèves du primaire dans le secondaire
4. Présence ponctuelle d'enseignants d'un niveau dans l'autre
5. réunion des réunions de parents communes

Cette aide à l'adaptation est affinée pour tous les élèves lors des trois journées d'accueil au début de chaque année scolaire. Un programme éprouvé est actualisé chaque année par une équipe soucieuse de l'épanouissement des nouveaux élèves, grâce aux formations spécifiques suivies par un groupe de professeurs.

Lors des contacts avec les élèves de sixième primaire, l'école remet un document explicitant le projet éducatif et pédagogique de la Communauté française, le projet d'établissement ainsi qu'un descriptif succinct des objectifs et contenus de chaque discipline au cours des 6 années d'études de l'enseignement général.

Lors de chaque nouvelle inscription, l'élève reçoit un mode d'emploi de l'athénée. Ce document lui rappelle les règles de vie au sein de l'établissement.

***Dans l'enseignement de la Communauté française, il s'agit de faire confiance, de le dire et de créer un maximum d'occasions d'apprentissage.***

Dans notre établissement :

L'école invite des élèves à valoriser leurs découvertes et apprentissages :

- Clubs d'histoire en première (Actuados et expositions) ;
- rapports d'excursions et d'activités dans le cadre du Journal de l'école ;
- témoignages d'élèves dans les classes.

L'apprentissage ne se limite pas aux cours. Les activités extrascolaires constituent des moments privilégiés d'apprentissage et d'ouverture aux autres. Tous les élèves doivent être impliqués dans cette démarche.

**Une activité extrascolaire (conférences, théâtres, excursions d'un jour, voyages scolaires, ...) doit au minimum être organisée à destination de chaque année d'étude.**

Ainsi tous les élèves de 1<sup>ère</sup> se rendent-ils à l'archéosite d'Aubechies, les élèves de 5<sup>ème</sup> au Mémorial national du fort de Breendonck et au Musée juif de la Résistance et de la Déportation, ...

Les activités culturelles, les voyages de découvertes doivent impérativement impliquer une démarche d'apprentissage et de recherche.

Chacune de ces activités est soumise à l'approbation du chef d'établissement qui en apprécie la pertinence pédagogique. Il est demandé au professeur de préparer les élèves à chacune de ces activités et de fournir au terme de celle-ci un rapport succinct établi de préférence par les élèves eux-mêmes.

Soucieux de permettre à tous de participer à ces activités, l'école contribue au financement de ces activités. De plus les activités bénéficient d'un soutien de l'Association des Personnels, des Anciens et Sympathisants de l'Athénée **qui contribue** à ce que le coût des activités ne constitue pas un obstacle pour les familles.

Dans cette perspective, l'école avec le soutien de l'**Association des Personnels, Anciens et Sympathisants** assure une perception cohérente des frais scolaires, et un groupement des achats des fournitures classiques.

Outre les procédures réglementaires applicables par tous les établissements en **matière d'abstentisme et de décrochage scolaire**, l'Athénée prend contact à la première absence injustifiée avec les parents.

- En cas d'absence les parents sont invités à prévenir l'école dès le matin ce qui permet aux éducateurs de se concentrer sur les élèves absents et pour lesquels nous n'avons reçu aucune information. Le contact téléphonique est privilégié.
- Les parents peuvent justifier 12 demi-jours d'absence pour raisons de santé.
- Dès que ce nombre de justificatifs est atteint, un courrier est adressé aux parents afin d'attirer leur attention sur le fait que toute nouvelle absence doit être couverte par un certificat médical.
- Nous privilégions alors le contact direct en invitant les parents à se présenter à l'école.
- Dans les rares cas de décrochage, nous rencontrons l'élève et ses parents, nous nous rendons parfois au domicile de l'élève si cette rencontre n'est pas possible dans l'établissement.
- Enfin nous pouvons, outre les services conventionnels et les démarches habituelles, nous tourner vers des services partenaires tels que :

**"SAS de MONS" ASBL**

Chemin du Versant, 24 A

7000 MONS

Tel: 065/84.80.77 - Fax: 065/33.53.33

Mail : [sasdemons@yahoo.fr](mailto:sasdemons@yahoo.fr)

Personne de contact : Mr DELCOURT

<p style="text-align: center;"><b>CONDUIRE CHACUN DES ELEVES AUX SAVOIRS ET AUX COMPETENCES ATTENDUS</b></p>
--

Dans notre établissement :

Conscient des rythmes d'apprentissage différents, l'école utilise au mieux les heures de soutien au 1<sup>er</sup> degré et assure un rattrapage dans les cours de français, mathématique et langues modernes.

Dans les années complémentaires du 1<sup>er</sup> degré, les élèves suivent une grille particulière comprenant des cours spécifiques en français, mathématique, langue moderne et méthode de travail. Ils sont toutefois intégrés dans des classes hétérogènes afin d'éviter les classes de niveau ou créer une classe ghetto.

Des activités de soutien similaires mais distinctes sont également proposées aux élèves du degré commun pour lesquels le Conseil de guidance aurait proposé le choix aux parents.

Au 1<sup>er</sup> degré, profitant de la configuration de l'horaire qui libère les élèves de première le vendredi après-midi et les élèves de deuxième un autre jour de la semaine, un professeur de français et un professeur de mathématique se tiennent à la disposition des élèves qui souhaiteraient bénéficier d'une aide, d'un conseil ou d'une explication quant à un point de matière, une préparation ou un devoir.

En troisième année une heure de remédiation en mathématique est proposée aux élèves qui en éprouvent le besoin.

L'Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de Dour propose des cours de remédiation aux élèves de l'enseignement secondaire en langues modernes, français et mathématique pour les élèves âgés de 15 ans au 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours. L'athénée assure la plus grande visibilité à cette offre d'enseignement et envisage de mettre quelques locaux à disposition afin d'encourager un maximum d'élèves de l'athénée à recourir à ce service entièrement gratuit.

En Projet :

En cours de scolarité, les élèves qui ont des difficultés pourraient aussi être pris en charge par des aînés volontaires qui gèrent un « tutorat ».

**Afin de remettre à niveau les élèves qui connaissent des difficultés en cours d'année, il convient de poursuivre l'expérience des contrats de réussite par lesquels les élèves s'engagent à fournir un effort avec une perspective de réussite à moyen terme.**



**Dans la mesure du possible, nous favorisons l'intégration des élèves à besoins spécifiques :**

**En matière de troubles d'apprentissage,** les professeurs sont invités à intégrer les recommandations prévues et à adapter les épreuves d'évaluation conformément aux dispositions en la matière ;

Le dépistage de ces troubles résulte de l'information en provenance des familles, du CPMS, des constats du Conseil de classe.

Les professeurs reçoivent la brochure *Enseigner aux enfants avec Troubles d'apprentissage* AGERS 2010.

**En matière d'intégration** d'élèves à besoins spécifiques, celle-ci fait l'objet d'une concertation préalable avec l'équipe éducative. Dès l'inscription de l'élève nous associons l'équipe du Centre PMS à la réflexion et envisageons positivement toute aide en provenance de l'aide extérieure proposée souvent par les familles.  
Ex : Accompagnement d'un enfant malentendant.

Nous intégrons ces élèves avec l'aide de l'équipe du CPMS, des partenaires éventuels et informons, sauf cas particulier, les élèves de la classe de l'aide qu'ils peuvent apporter à leur condisciple.

En ce qui concerne d'éventuels aménagements de locaux, les perspectives actuelles ne nous permettraient pas d'accueillir des enfants qui connaissent des problèmes moteurs ou nécessiteraient des soins particuliers.

## ORGANISER DES BILANS

### Dans notre établissement :

Soucieux de préparer au mieux les élèves du 3<sup>ème</sup> degré aux études supérieures, la pondération des points d'examen accorde une place plus importante à la session de juin.

- 1<sup>er</sup> D : 20 points en décembre et juin ;
- 2<sup>ème</sup> D : 20 points en décembre et 40 points en juin ;
- 3<sup>ème</sup> D : 30 points en décembre et 50 points en juin.

Chacune des évaluations est suivie d'une **réunion de parents** afin de permettre aux élèves et parents de faire le point avec le professeur et d'envisager toute remédiation possible.

La première réunion de parents est préalable à la clôture des points de 1<sup>ère</sup> période de manière à remédier aux difficultés rencontrées avant la notation définitive des points et suffisamment tôt avant les examens de décembre.

La deuxième réunion succède à la remise du bulletin d'examen de décembre.

La troisième réunion est prévue après la remise du bulletin de 2<sup>ème</sup> période. Elle permet d'envisager les examens de juin.

La dernière réunion suit la remise des résultats de fin d'année elle est essentiellement consacrée aux conseils prodigués aux élèves en vue des épreuves de seconde session et aux conseils d'orientation.

**En première année**, une rencontre parents-professeurs est organisée au plus tard début octobre, il s'agit essentiellement d'évaluer l'intégration de l'élève dans l'enseignement secondaire.

### En cours :

Un règlement des études complémentaire propre à l'établissement est en préparation.

Il permettrait :

- d'établir un cadre minimum commun aux règlements de cours fixés par un grand nombre de professeurs ;
- de clarifier les exigences en matière de vérifications des travaux (devoirs, contrôles,...) par les élèves et parents ;

## PREPARER AUX CHOIX PROFESSIONNELS

*En communauté française, il convient de familiariser l'élève avec les différents métiers et d'informer sur les orientations possibles*

Dans notre établissement :

Notre établissement dispense un enseignement général. Aussi, conformément aux dispositions décrétales, les élèves de deuxième année sont-ils conviés une fois par an à se familiariser avec l'enseignement technique et professionnel proposé dans un établissement de la communauté française voisin et susceptible de les accueillir en fonction de leurs aspirations de formation.

L'école soutient la venue dans les classes de personnes issues de milieux scientifiques, économiques ou professionnels les plus variés.

Nous permettons aux élèves de rhétorique de s'absenter une journée en vue de visiter l'école supérieure de leur choix ou de participer à l'un ou l'autre salon de l'étudiant.

Les élèves de 6<sup>ème</sup> année sont informés par voie d'affichage de semaine d'immersion ou de stages, de toute information proposée par les écoles supérieures ou les universités.

L'école encadre la participation obligatoire de chaque élève de 6<sup>ème</sup> année à un stage actif dans une entreprise ou une institution. Ce stage permet aux élèves d'appréhender au mieux leur avenir professionnel et d'affiner leur orientation dans l'enseignement supérieur.

Le C.P.M.S. collabore étroitement à l'orientation de nos élèves au terme des trois degrés d'enseignement.

- En 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> secondaire, des séances d'information scolaire et professionnelle sont organisées auprès des élèves par l'équipe du Centre PMS. A la suite de ces moments, ceux-ci ont la possibilité de venir discuter individuellement.
- Il est important de savoir que tout au long de leur scolarité, en cas de difficultés, un suivi des élèves et éventuellement de leurs parents est assuré par le Centre PMS ;
- Le Centre PMS est un **service public, gratuit** et son personnel est soumis au **secret professionnel**.